

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PARITAIRE DE LA MÉTALLURGIE

CQPM N° 2017 07 33 151976

**CQPM Préventeur Santé-Sécurité au Travail et
Environnement***

(n° MQ 2002 09 89 0215)

Délivré à : **M. Frédéric ATTAL**

Né(e) le 29 mars 1976 à Bordeaux (33)

A l'issue de la délibération du jury réuni le 22 juin 2017

Fait à Bruges le 6 juillet 2017

Le Président du jury de délibération

(signature)

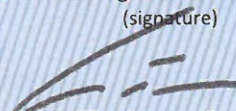


Le Président de l'UIMM

ou, par délégation,

Le Président de la Chambre Syndicale Territoriale
de la métallurgie adhérente de l'UIMM

(signature)



* Qualification validée par la Commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie et classée dans la catégorie C des qualifications professionnelles suivant les règles définies par la Commission paritaire nationale de l'emploi de la métallurgie.